

Comment savoir si je suis éligible au diagnostic de vulnérabilité ?



Pour savoir si votre habitation est concernée par ce dispositif, il suffit de renseigner son adresse sur la carte interactive du site internet du SMBGP. smbgp.com/diagnostic-vulnerabilite

Ou contactez le SMBGP :
> Par téléphone : 05 59 02 76 26 / 06 02 08 58 73
> Par mail : camille.forner@heliantis.net
> Par courrier :
Syndicat mixte du bassin du gave de Pau
Technopole Hélioparc Pau – Pyrénées
2, avenue du Président Pierre Angot - CS 80111,
64053 PAU cedex 9

La réduction de la vulnérabilité des bâtiments répond à 3 objectifs :



Protéger les personnes



Limiter les dommages aux biens



Faciliter le retour à la normale



Pour limiter les impacts causés par une inondation sur votre habitation des travaux sont réalisables. Afin de cibler les solutions adaptées à votre logement, un diagnostic est nécessaire. Effectué par un professionnel du SMBGP, il ciblera les actions prioritaires à mettre en place.

Les 3 étapes pour participer à la démarche ALABRI

01

Contactez les équipes en charge du dispositif
> 05 59 02 76 26 / 06 02 08 58 73
> camille.forner@heliantis.net
Fixez un rendez-vous pour la visite de votre logement (1h30 à 2h)

02

Un rapport de visite vous sera transmis avec des propositions de solutions pertinentes pour protéger votre habitation face aux inondations. Bénéficiez d'un accompagnement technique pour la constitution de votre demande de subvention.

03

Une fois la demande de financement validée*, vous pouvez engager les travaux. Les subventions seront versées, sur présentation des factures. Ces aides pouvant atteindre jusqu'à 80% de la dépense engagée.



Le diagnostic est entièrement gratuit tout comme l'accompagnement pour le montage du dossier de demande de financement. Le SMBGP réalise et finance le diagnostic grâce à la participation de votre Communauté de communes ou d'agglomération et aux aides de l'état via le fonds Barnier.



Le diagnostic est confidentiel, il ne donne lieu à aucun contrôle administratif (impôts, assurance) ou démarchage commercial.



Le diagnostic est adapté à votre situation et votre bien.



Le diagnostic est informatif ; il liste des recommandations et non des obligations. Vous êtes libres d'effectuer ou non les travaux préconisés et vous choisissez les prestataires ainsi que les délais qui vous conviennent.



Si vous avez déjà été impactés par une inondation, vous êtes probablement éligible au dispositif. Restez informé sur le site internet du Syndicat mixte du bassin du gave de Pau : smbgp.com

* L'éligibilité aux aides sera déterminée par l'Etat.

Opération menée par :



05 59 02 76 26 / si.gavedepau@heliantis.net

avec le soutien financier de :



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité



Un diagnostic de votre habitation gratuit et confidentiel est proposé par le Syndicat mixte du bassin du gave de Pau (SMBGP)

Vous êtes propriétaire d'un logement situé en zone inondable ?

ALABRI

Accompagnement pour l'Adaptation de votre Bâti aux Risques d'inondations

Profitez du dispositif ALABRI* pour protéger votre habitation du risque inondation

*Accompagnement pour l'Adaptation de votre Bâti aux Risques d'inondations

Dans le cadre du Programme d'études préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations, 2 500 habitations ont été identifiées en zone prioritaire pour bénéficier du dispositif ALABRI (Accompagnement pour l'Adaptation de votre Bâti aux Risques d'inondations).

Le SMBGP vous accompagne afin d'adapter votre logement au risque d'inondation et obtenir si possible, des aides financières pour la réalisation de travaux.

